

## 1 Organisation générale

La compétence de la collecte des déchets relève d'Annemasse Agglo.

Le SIDEFAGE (Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny Genevois) a la compétence en matière de gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents. C'est-à-dire qu'il organise et qu'il est responsable du recyclage, du compostage et de l'incinération des déchets des 350 000 habitants qu'il regroupe.

### 1.1 La collecte

Les ordures ménagères sont ramassées en porte à porte. Sur la commune de Machilly, la collecte est réalisée une fois par semaine (le mardi).

### 1.2 La déchèterie et la collecte en point d'apport volontaire

#### 1.2.1 La déchèterie

Annemasse Agglo dispose de 4 déchèteries. La plus proche de Machilly est celle de Saint-Cergues. Elle est ouverte le lundi et samedi de 9h-12h/13h30-17h30 en hiver et 19h l'été ainsi que du mardi au vendredi de 13h30-17h30 (hiver) et 19h (l'été).

Les déchets autorisés sont les suivants : les encombrants, les déchets verts, la ferraille, le carton, les gravats, le papier, le bois, les emballages en plastique et en aluminium, les pneus, le verre, les piles et batteries, les huiles de vidange/végétales, les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants), les déchets d'équipement électrique et électronique (D3E : tv, frigo, etc.).

#### 1.2.2 Les point d'apport volontaire

L'agglomération est dotée de points d'apport volontaire équipés chacun de trois colonnes destinées à recueillir les flux de la collecte sélective à savoir : les emballages en mélange, les journaux ainsi que les magazines et le verre (capacité chacun de 4m<sup>3</sup>).

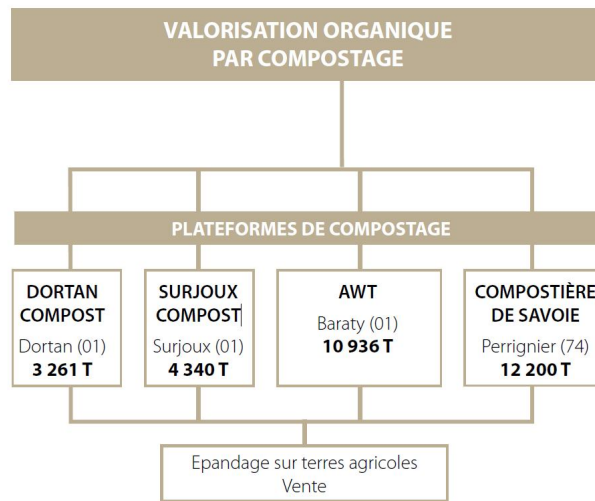
Les conteneurs sont mis à disposition par le SIDEFAGE (Syndicat Intercommunal des Déchets du Faucigny Genevois), à la demande de la commune, relayée par Annemasse Agglo.

La commune de Machilly en possède quatre.

### 1.3 Le traitement des déchets

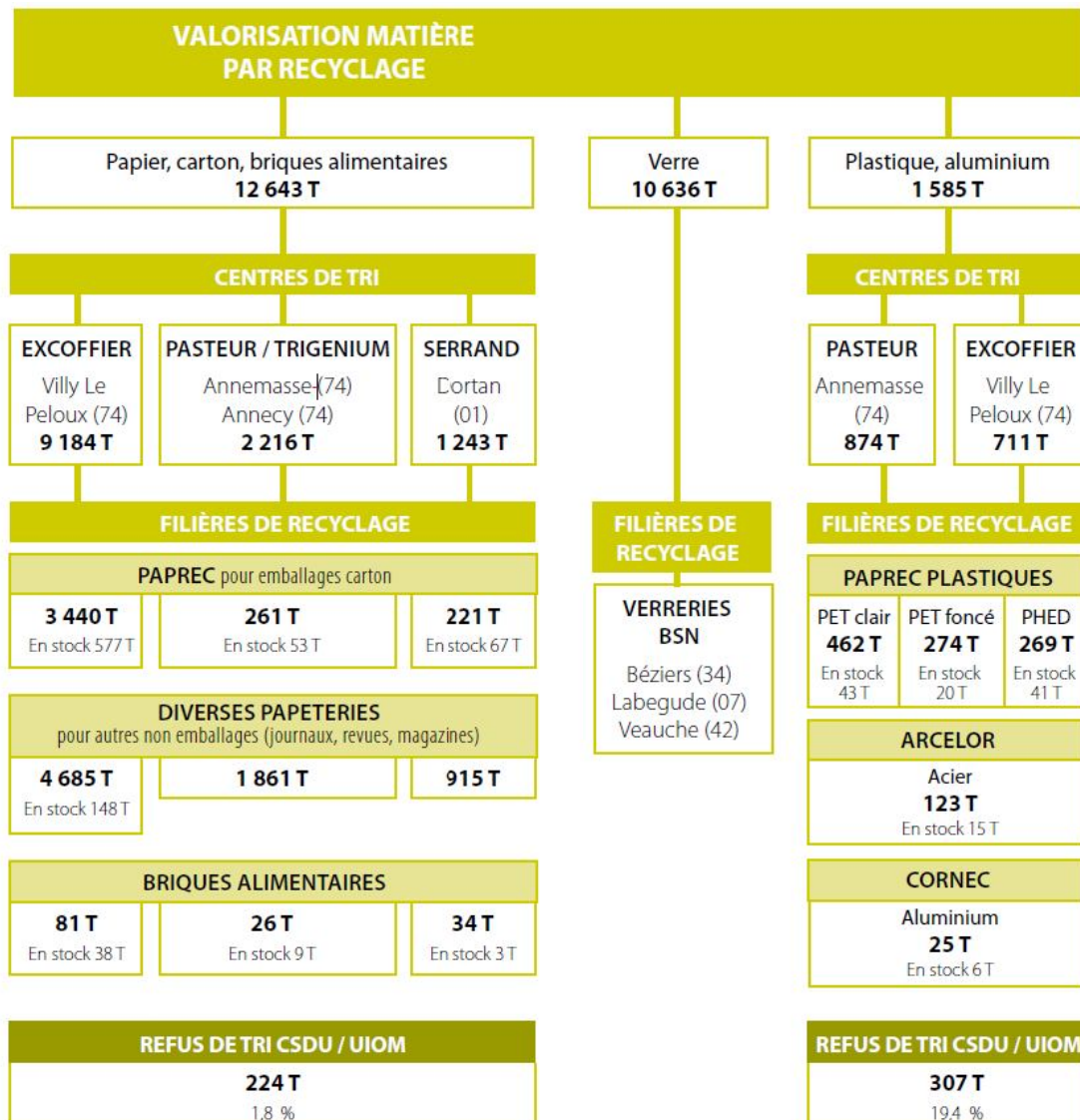
#### 1.3.1 Les déchets verts

30 737 tonnes de déchets verts ont été valorisés en 2010.



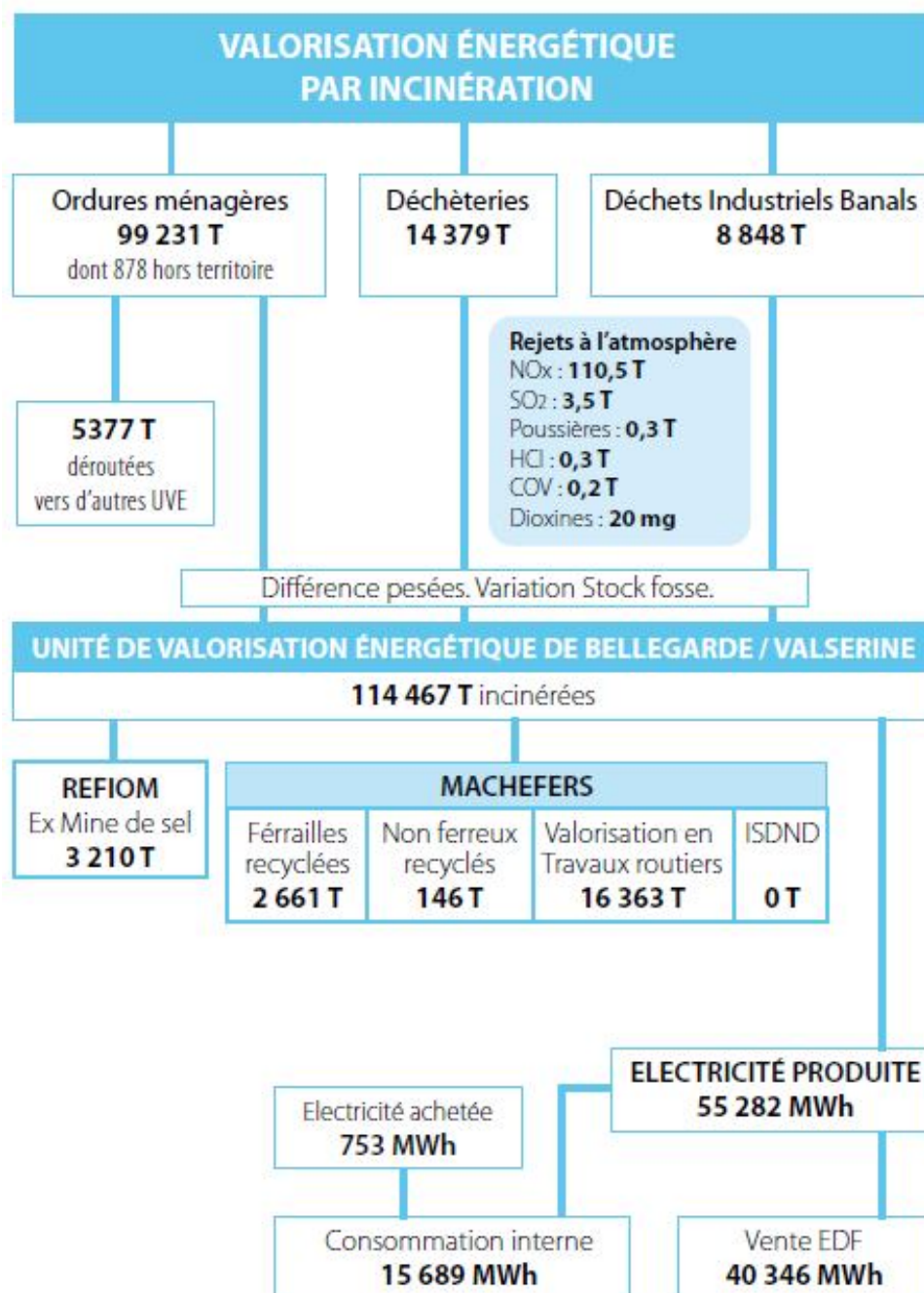
#### 1.3.2 Les journaux magazines et emballages ménagers

En 2010, 24 864 T d'emballages, journaux et emballages ménagers qui ont valorisés.



### 1.3.3 Les ordures ménagères et assimilés

Le volume récolté en 2010 était de 122 458 T (soit +2,7%)



Les prestataires intervenants en 2011 ont été :

- Pour le verre : Guérin ;
- Pour le papier carton : Veolia (Albens) concernant la collecte et Excoffier (Villy le Peloux) pour le centre de tri ;
- Pour le plastique, l'acier et l'aluminium : collecte : Trigénium (Annecy) ; centre de tri : Pasteur (Vétraz – Monthoux).

### 1.4 Le compostage

Un programme de mise en place de composteurs individuels fonctionne sur Annemasse Agglo.